N° 2341 — 7e Année | CINQ CENTIMES | Dimanche 13 Janvier 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Lignes, 26 bis, (Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'Abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. [illegible] la ligne
RÉCLAMES . . . . . [illegible]
FAITS DIVERS . . . . [illegible]
LOCALES . . . . . [illegible]

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

LE VOTE DE JEUDI

L'importance de la majorité réunie jeudi par le gouvernement a surpris tout le monde, et les amis du ministère eux-mêmes.

On supposait bien que l'appui des voix de la Droite permettrait à M. Dupuy de sortir encore une fois victorieux de la lutte qu'il avait lui-même provoquée. Mais personne ne pouvait prévoir que la majorité gouvernementale s'élèverait à 90 voix.

Ce résultat est dû à des considérations et à des arguments qui n'ont pas été produits à la tribune.

L'immense majorité des républicains, nous en sommes convaincus, se seraient prononcés pour la mise en liberté de M. Gérault-Richard, s'ils avaient pu émettre leur vote dans l'entière indépendance de leurs sentiments.

Aucun n'aurait voulu rompre la tradition démocratique en vertu de laquelle depuis de longues années tous les hommes politiques arrêtés ou poursuivis ont bénéficié d'une immunité spéciale, du jour où ils étaient devenus représentants du peuple.

Et parmi les députés qui ont repoussé jeudi le projet de résolution de M. Millerand, nous relevons les noms de vieux républicains auxquels une semblable attitude a dû être bien cruelle, et qui n'ont certainement voté que la mort dans l'âme.

Comment n'ont-ils pas été arrêtés par cette pensée que notre République serait citée comme moins libérale que l'Empire, moins libérale que le roi des Belges qui, au lendemain des dernières élections, fit immédiatement mettre en liberté le nouveau député Defuisseaux, condamné à dix ou quinze années de prison.

Un journal clérical, qui applaudit d'ailleurs sans réserve au vote de jeudi, le *Moniteur universel*, fait très justement remarquer combien la résolution prise par la Chambre est contraire à tous les principes et à toutes les traditions du parti républicain.

« Ah ! s'écrie-t-il ironiquement, les républicains ont depuis quelques années fait bien du chemin ! »

Depuis quelques années, c'est peut-être trop dire... mais depuis la nouvelle législature, c'est certain.

Et on peut affirmer que la Chambre précédente, si décriée et si faible parfois, ne se serait pas laissé arracher une décision aussi peu démocratique.

L'*Echo du Nord* a raison de chanter victoire et de proclamer que c'est sa politique qui triomphe !

Mais cette politique, quelle est-elle en réalité ? En quoi se différencie-t-elle de celle de la *Dépêche* ? Et quelles racines a-t-elle dans le pays ?

Chaque fois que le suffrage universel a été appelé à choisir ses mandataires, quels ont été les candidats représentant la politique de l'*Echo du Nord* et uniquement soutenus par lui ?

Nous cherchons en vain dans l'histoire de ces quinze dernières années de notre politique locale, et nous ne nous rappelons pas que notre confrère ait jamais fait triompher un seul candidat dont il puisse véritablement revendiquer l'élection comme un succès pour « sa politique ».

Et c'est pourquoi nous disons que dans la Chambre actuelle les représentants de la politique triomphante ne sont qu'un nombre infiniment restreint ; nous disons que c'est une infime minorité qui à force de se remuer et de s'agiter est parvenue, grâce à la connivence du gouvernement, à s'imposer à la majorité et à lui faire subir sa direction.

C'est pourquoi nous disons encore que les triomphateurs de jeudi ne sont point seulement M. Dupuy et la politique de l'*Echo du Nord* : ce sont aussi les quatre-vingts droitiers et ralliés qui figurent dans la majorité gouvernementale ; ce sont MM. des Rotours, Le Gavrian, Loyer, Plichon et Cochin ; ce sont leurs journaux la *Dépêche*, la *Vraie France* et la *Croix du Nord*.

Et ces journaux, comment s'expriment-ils ? Quelle est leur opinion sur la victoire gouvernementale ? En quels termes s'adressent-ils à leurs co-triomphateurs, aux républicains avec lesquels leurs amis ont constitué la majorité de M. Dupuy ?

Voici ce que dit la *Dépêche*, faisant allusion à l'article du *Figaro* paru jeudi matin et qui a produit à la Chambre l'impression que nos correspondants parisiens ont signalée :

« *Par ce temps de révocations de fonctionnaires douteux et de poursuites de maîtres-chanteurs, ce petit article d'un journal a suffi à museler la horde de députés tripoteurs, compromis à des titres divers ; cela a suffi à les faire déposer dans l'urne un bulletin soumis, qui est comme un appel à la miséricorde et au pardon.* »

Que pense l'*Echo du Nord* de cette façon d'expliquer le vote de la Chambre ?

Comment apprécie-t-il les procédés par lesquels le gouvernement, au dire de la *Dépêche*, aurait rallié les suffrages des modérés ?

Nous voulons bien admettre qu'il ne faille pas ajouter foi à l'étrange insinuation du journal clérical, et qu'on doit la ranger dans la catégorie des habituelles petites infamies qui alimentent les polémiques quotidiennes de son correspondant parisien.

Mais que dire alors d'une majorité dont les divers membres éprouvent les uns pour les autres ce degré d'estime et ce degré de sympathie ?

Lorsque ces ralliés vous ont ainsi jeté leur mépris à la face, vous vous tournez vers eux, et vous leur dites gracieusement : « Faisons alliance, marchons la main dans la main, entrez dans notre majorité ! »

C'est touchant ! c'est fier ! c'est digne !

Et c'est d'une majorité ainsi constituée que vous espérez obtenir des réformes pratiques et une action féconde pour le pays et pour la République !

Quelle amère ironie ! Et comme l'année qui vient de s'écouler répond de façon concluante à cette fallacieuse prétention !

Maintenant, si une excuse pouvait être accordée aux députés républicains qui ont repoussé la motion Millerand, on la trouverait dans le parti-pris de violences et de grossiers outrages envers le président de la République, auquel se complaît le parti socialiste.

Les socialistes ont tout fait pour provoquer les scrupules des députés républicains qui, tout en désirant défendre les prérogatives parlementaires, ne voulaient point paraître s'associer, si indirectement que ce fût, à l'odieuse campagne d'invective, dirigée contre M. Casimir-Périer.

En donnant à la candidature Gérault-Richard le caractère d'une protestation directe contre le verdict du jury de la Seine ; en prétendant opposer la personnalité du nouveau député du XIIIe arrondissement à celle du chef de l'Etat, ils ont pu faire craindre, à beaucoup de républicains, que la mise en liberté du prisonnier de Ste-Pélagie fût interprétée comme un acte d'hostilité envers M. Casimir-Périer.

Triste destinée que celle de ce pauvre Richard ! Après avoir été la victime de l'intempérance oratoire de M. Jaurès, le voilà aujourd'hui maintenu en prison par l'excès de zèle de ses amis !...

GEORGES ROBERT.

Le scrutin sur l'élargissement DE M. GÉRAULT-RICHARD

La motion Millerand tendant à l'élargissement de M. Gérault Richard a été repoussée par 294 voix contre 205, sur 499 votants.

La majorité comprend 230 républicains, 27 constitutionnels, 37 membres de droite.

La minorité comprend 197 membres de gauche. Il y a, en outre, dans la minorité 2 membres de droite et 6 ralliés.

45 membres se sont abstenus — abstraction faite du président, qui ne vote pas et de M. Jaurès, qui est frappé d'expulsion temporaire. Ces 45 membres se composent de 15 membres de droite, 2 ralliés et 28 membres de gauche.

Quatre membres sont classés abstentionnistes comme ayant été retenus à la commission du budget.

Enfin, vingt-cinq membres étaient absents par congé.

MORT DE BENJAMIN GODARD

Une grande et noble intelligence vient de s'éteindre : Benjamin Godard est mort à Cannes, des suites de la maladie de consomption qui l'avait contraint à partir pour le Midi à la fin du mois de septembre dernier.

Travailleur infatigable, hier encore, presque agonisant, il orchestrait la *Vivandière*, dont la représentation sera donnée dans quelques mois à l'Opéra Comique.

Benjamin Godard avait quarante-cinq ans !...

Echos de Partout

Les Malgaches ne sont pas, nous dit un explorateur, des plus gourmands en matière culinaire. Leur dessert se compose de sauterelles, chrysalides, larves, et d'autres insectes terrestres et aquatiques.

***

D'après le ministère de l'agriculture, la récolte du froment dans le monde entier, pour 1894, est évaluée à 918 millions d'hectolitres.

***

Une brasserie de Hambourg vient de lancer la « bière Ægir », hommage discret au talent musical de l'empereur Guillaume.

***

La préfecture de police a délivré, l'année dernière, 9.117 permis de chasse. En 1893, il n'en avait été demandé que 8,539.

***

On a célébré il y a quelques jours, dans une famille du quartier des Ternes, à Paris, un centenaire peu banal : le centenaire d'un moulin à café qui se trouvait depuis 1794 dans la famille.

***

La municipalité de Fontainebleau vient de prendre l'initiative d'un concours national de pompes à incendie et d'ambulances, ainsi que de secours aux blessés, qui aura lieu le dimanche 30 juin prochain.

***

Pour la première fois, en Allemagne, on a joué à Francfort une pièce de Molière, traduite en allemand « Tartufe », qui a été longuement applaudie.

***

La province de Hanovre fait établir sur la chaussée de Stade à Hollern des voies ferrées à l'usage des voitures.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

SÉNAT

Séance du 11 Janvier
Présidence de M. Challemel-Lacour

Discours de M. Challemel-Lacour

M. Challemel-Lacour, en prenant la présidence, prononce le discours suivant :

Messieurs et chers collègues,

Quoique vous m'ayez accoutumé depuis deux ans à compter sur votre bienveillance, je n'en suis pas moins profondément touché du témoignage nouveau que vous venez de me donner en m'appelant encore une fois à ce fauteuil ; j'en éprouve une vive reconnaissance. Oserai-je ajouter qu'il se mêle à ces sentiments de gratitude une sorte d'appréhension ?

L'œuvre de reconstitution que la France poursuit depuis vingt-quatre ans et qui n'est pas encore achevée, cette œuvre à laquelle vous avez pris une grande part et les continuels efforts des pouvoirs publics pour donner une juste satisfaction aux espérances éveillées par un nouveau régime, ont abouti à faire naître, surtout en matière de finances certaines difficultés.

Il n'y a pas à s'en étonner, et il serait inutile de les méconnaître. On a vu s'élever depuis un certain temps, sous l'action de causes diverses, non seulement en France, mais partout et jusque dans le nouveau continent, un vent d'utopies qui compliquent étrangement la tâche des gouvernements et qui ont fait parfois entrevoir certains périls. Ces difficultés ont donné naissance à des projets qui n'ont pas été sans émouvoir les esprits sans susciter chez les plus prévoyants certaines alarmes et sans jeter les moins hostiles aux innovations dans des doutes sérieux.

Les uns et les autres ont tourné les yeux sur le Sénat avec un redoublement de confiance. Son autorité morale grandit heureusement en même temps que ses devoirs. Les citoyens éclairés comptent avec raison sur votre sagesse et sur votre fermeté. (Vive sensation.)

Vous trouverez naturel que votre président se demande en ce moment avec une secrète inquiétude s'il sera toujours à la hauteur de la tâche que votre confiance lui a imposée. (Applaudissements. — Sensation.)

Nous avons regretté le retard apporté par les circonstances au vote de certaines lois : la discussion de la loi de finances est à peine commencée, et si l'on ne s'interdit rigoureusement toute diversion et tout épisode, le vote du budget risque encore d'être éloigné.

Je ne sais si des personnes peu préoccupées de l'honneur du régime parlementaire, voient ces retards sans déplaisir. Nous ne saurions partager cette indifférence.

Il se peut qu'un régime de discussion ait à leurs yeux des torts graves, celui de n'agir qu'avec réflexion, celui de soumettre toutes les idées, même celles qui ont pour certains esprits le caractère de l'évidence à l'obligation de subir mille contradictions. La discussion libre ne laisse guère de chance aux idées absolues, c'est-à-dire à celles qui, seules, enflamment les imaginations jusqu'au fanatisme, de passer de la région des rêves dans la réalité sans se soumettre à quelque transaction. Aussi le régime parlementaire est-il un régime de sacrifices et de patience. Mais vous êtes de ceux à qui la liberté, quel qu'en soit le prix, ne paraît pas achetée trop cher.

Vous pouvez, Messieurs, vous rendre ce témoignage que le Sénat, en se faisant une règle de ne pas empiéter sur la sphère où s'exerce l'initiative naturelle du gouvernement, n'a laissé en souffrance aucune des affaires qui étaient entre ses mains. La loi sur les octrois a été étudiée avec tout le soin que réclamait une question de cette importance. Cette question ne saurait se trancher au nom de principes théoriques ; elle nécessite, au contraire, une connaissance détaillée des situations particulières où se trouvent les communes intéressées. Elle a été l'objet d'une longue étude et d'un rapport approfondi qui était prêt pour la discussion. La discussion a été ajournée pour des raisons qui ne venaient pas du Sénat et dont la valeur n'a pas paru à tout le monde également décisive.

Nombre d'entre vous, sans cesse préoccupés et à juste titre de la sécurité nationale, ont déposé un projet depuis longtemps attendu par tous les esprits prévoyants, projet nécessaire en vue d'assurer contre les perturbations sans raisons ou des entreprises blâmables l'accomplissement régulier de certains services publics, et de protéger les particuliers contre certaines atteintes à la liberté du travail.

Nul doute que ce projet ne soit résolu par vous avec un égal souci de la sécurité publique et de la liberté.

Je ne dois pas manquer de rappeler un autre projet d'une nature différente, mais d'un intérêt également élevé qu'un de nos collègues, jurisconsulte, moraliste, orateur, a déposé sous sa responsabilité personnelle. Question délicate, car elle concerne la moralité publique, mais bien digne assurément de l'examen du Sénat. L'auteur ne prétend certes pas remplacer la moralité par la police. Il entend laisser aux puissances morales, sans le concours desquelles nulle société ne saurait exister l'œuvre supérieure qui leur appartient. Mais personne ne pensera que l'Etat excède son rôle en s'occupant de l'ordre extérieur, en voulant faire de la police dans les limites tracées par la raison et tutélaires de la liberté, la gardienne de ce qui constitue la décence publique. Nulle question plus haute à beaucoup d'égards, plus compliquée sans doute, mais plus digne d'occuper dans une République policée les pouvoirs délibérants.

Si je me plais en ce moment à rendre au Sénat une justice qui n'étonnera personne, c'est que le pays a droit d'en éprouver quelque fierté.

La France a conçu depuis longtemps la volonté de ne relever que d'elle-même et elle n'est pas prête à y renoncer. Nulle ambition plus noble pour une nation que la pensée d'être et de rester, selon le mot d'un vieil orateur « dans la main de son conseil ». Toutefois, il ne suffit pas, pour la réaliser qu'elle forme des assemblées à son image, il faut qu'elle porte dans le choix d'éléments dont elle les compose un discernement scrupuleux. Il y aurait une étrange contradiction à y faire entrer des hommes qui feraient profession de placer la violence au-dessus de la discussion et dont la politique se résumerait à reprendre, à présenter sous des déguisements plus ou moins nouveaux, les rêveries qui ont formé de tous temps l'héritage indestructible de la folie humaine. De tels choix peuvent être une erreur accidentelle. S'ils devenaient trop fréquents, ils compromettraient l'existence ou du moins la dignité du pays, ils feraient douter de sa raison. (Vifs applaudissements.)

Je dois adresser vos remerciements au digne collègue qui a présidé si noblement vos premières séances. Je regarde comme un surcroît d'honneur pour moi d'être l'interprète de la considération respectueuse dont M. le comte de Lauberspin est entouré parmi vous.

Qu'il me permette de relever un sentiment dans les paroles qu'il vous a adressées. Il a eu tort de dire que sa carrière était insignifiante puisqu'elle signifie courage, fidélité politique, simplicité dans la vie, munificence dans la charité. (Applaudissements prolongés).

L'élection du bureau de la Haute-Cour est renvoyée à la prochaine séance fixée à lundi.

M. Monsservin dépose une proposition tendant à modifier certains articles du code pénal visant la sécurité extérieure de l'Etat.

La séance est levée à 9 heures moins dix.

Le service militaire des membres du Parlement

Lundi prochain le Sénat nommera dans ses bureaux la commission chargée d'examiner les propositions de MM. Maxime-Lecomte et Joseph Fabre concernant les obligations militaires des membres du Parlement.

CHAMBRE

Séance du 11 janvier
Présidence de M. BRISSON, Président

AVANT LA SÉANCE

UN INCIDENT

Avant que la séance fût ouverte, un incident s'est produit dans la salle.

M. Ernest Bérard, député du Rhône, passant devant les bancs occupés par les socialistes, s'écria en se tournant vers ceux-ci et en se frappant sur la poitrine : « Ah ! si j'étais plus jeune, cela ne se passerait pas comme ça ! Je demanderais la nomination d'une commission d'enquête. »

M. Viviani, qui était tout près de lui, de lui répliquer aussitôt : « Mais il n'est pas nécessaire d'être jeune pour demander la nomination d'une commission d'enquête. Faites la nommer et nous verrons. D'ailleurs, votre fils a voté avec nous, hier. »

M. Brisson coupa court à l'incident en ouvrant la séance.

La Séance

La séance est ouverte à deux heures.

DEUX INTERPELLATIONS

L'ordre du jour appelle les interpellations :

1. de M. Chauvin sur le service défectueux des trains de banlieue, dits trains ouvriers ;

2. de M. Coutant sur la question des trains ouvriers.

M. Chauvin. — Je réclame l'intervention de M. le ministre des travaux publics auprès des Compagnies de chemins de fer pour transformer les trains ouvriers dans le sens des résolutions votées par le conseil général de la Seine et par les conseils d'arrondissement de Sceaux et de St-Denis.

A l'origine de la création des trains ouvriers, on a divisé la classe ouvrière en deux catégories ; les employés ne peuvent pas prendre les trains d'ouvriers. Cependant beaucoup d'entre eux ont une situation qui n'est pas meilleure que celle des ouvriers. Il n'est pas plus difficile d'établir, en vue de la délivrance des billets, l'identité des employés que celle des ouvriers.

Il est nécessaire aussi de modifier l'horaire des trains pour permettre aux ouvriers, à ceux du bâtiment notamment, d'être rendus sur les chantiers à six heures.

Je demande, en somme, pour les employés, le droit au billet d'aller et retour valable dans tous les trains de la journée, et je dépose un ordre du jour dans ce sens.

M. Coutant. — Je viens signaler à la Chambre les iniquités commises par le syndicat des chemins de fer de ceinture à la tête duquel se trouve M. de Rothschild. Je parlerai en dehors de tout esprit politique, tout en repoussant les objections venant des collègues ayant des intérêts diamétralement opposés à ceux des ouvriers.

M. le Président. — Je fais remarquer à l'orateur que cette catégorie de collègues n'existe pas.

M. Coutant renouvelle les objurgations déjà présentées par le précédent orateur. Le nombre des wagons est insuffisant et les ouvriers sont en assez comme des moutons qu'on dirige sur l'abattoir capitaliste, etc.

M. Barthou, ministre des travaux publics. — Je ne veux pas méconnaître ce qu'il y a de sérieux dans les réclamations de MM. Chauvin et Coutant ; mais l'initiative des améliorations et des réductions de tarifs appartient aux Compagnies ; je ne puis qu'homologuer ou rejeter les propositions.

La compagnie de l'Ouest s'est engagée à créer des trains d'ouvriers avec réduction de 50 0/0. Celle d'Orléans a consenti aussi à des réductions. N'oubliez pas, Messieurs, que les compagnies font appel à la garantie d'intérêt. Si donc on augmente les réductions accordées aux ouvriers, il faut que les contribuables payent la différence.

J'ai obtenu que l'on augmentât les trains ouvriers dans une proportion sensible et l'amélioration du matériel.

Vote de l'ordre du jour Brincard-Lemire

Après une intervention de MM. Brincard, Goussot et des Rotours et une courte réplique de MM. Chauvin et Goussot, la clôture est enfin prononcée.

Le gouvernement accepte l'ordre du jour de M. Brincard ainsi conçu :

Chambre, comptant sur la sollicitude du gouvernement à l'égard des classes laborieuses pour améliorer et étendre le service des trains ouvriers dans les régions avoisinant Paris, passe à l'ordre du jour.

M. l'abbé Lemire. — Je demande à ce que cet ordre du jour soit complété ainsi : « Et pour tous les centres industriels en général. »

M. Barthou. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour ainsi complété.

Cet ordre du jour est adopté à la presque unanimité à mains levées.

LE BUDGET DE 1895

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'exercice 1895.

La Légion d'honneur (suite)

M. Jourde. — J'ai l'honneur de présenter à la Chambre un amendement tendant à augmenter le chapitre 5 (traitement des membres de l'ordre) de 1.000 fr. et une augmentation de même somme au chapitre 6 (traitement des médaillés militaires). Ces augmentations sont destinées aux militaires qui ont été exclus par décret du 16 décembre 1851 du traitement afférent à ces décorations pour faits de guerre en 1870-71.

M. Cochery. — Il faudrait que M. Jourde, au lieu de demander 1,000 francs, demandât un chiffre exact.

M. Jourde. — Il faut 80.000 fr.

M. Cochery. — Alors demandez 80,000 fr., car vous mettez le ministre de la justice dans une situation impossible.

M. Jourde. — Je rectifie mon amendement et je demande 81.500 fr.

M. Guérin. — L'augmentation qui résulterait de son adoption serait beaucoup plus forte. J'ai le devoir de défendre l'équilibre budgétaire quelque ingrate que soit la tâche.

En outre l'amendement créerait une injustice car il n'y aurait aucune raison pour ne pas appliquer le même traitement aux décorés des années qui ont suivi 1871.

M. Jourde revient à la charge. J'ai rectifié mon amendement, dit-il. Je demande uniquement de faire cesser pour le budget de 1895 une injustice vis-à-vis d'hommes qui ont fait leur devoir. (Applaudissements à gauche).

M. de Montfort. — Je m'étonne que lorsqu'il est question de réparer une injustice, on invoque une autre injustice pour refuser cette réparation.

L'amendement de M. Jourde s'impose.

L'amendement est mis aux voix.

Après pointage, il est adopté par 267 voix contre 230 voix.

La séance est levée à 6 heures moins 5 et la discussion renvoyée à demain samedi.

Les appointements de M. Gérault-Richard

Paris, 11 janvier. — On s'est demandé à la suite de la décision de la Chambre refusant de requérir l'élargissement de M. Gérault-Richard, si le député du 13e arrondissement toucherait l'indemnité législative de 750 fr. par mois.

Cette question est résolue par la négative, ainsi que le prouve une résolution de l'assemblée nationale de 1849 restée en vigueur depuis 1871 et confirmée par le règlement de comptabilité de la Chambre.

Cette résolution est ainsi conçue : « Le représentant détenu en vertu d'une condamnation pour délit ou crime, même lorsque cette condamnation n'entraîne pas la perte de la qualité de représentant, est privé de l'indemnité pendant toute la durée de sa détention. »

Cette mesure a déjà été appliquée au cours de la législature au député socialiste-précédent Toussaint, condamné à 8 jours de prison à la suite de la grève de Trignac.

M. CLÉMENCEAU CANDIDAT

Paris, 11 janvier. — La *Constitution*, journal radical socialiste d'Auxerre, annonce qu'on a songé à offrir à M. Clémenceau la candidature législative, pour le siège devenu vacant, dans l'arrondissement de Tonnerre, par la mort de M. Jean Rathier.

M. Clémenceau n'a pas encore fait connaître sa réponse.

LA GUERRE A MADAGASCAR

Le combat de Tamatave

Paris, 11 janvier. — L'agence Havas reçoit la dépêche suivante de Tamatave *via* Port-Louis :

Port-Louis, 9 janvier.

Le 28 décembre à huit heures du matin, les croiseurs *Primauguet*, *Dupetit-Thouars* et *Papin* ainsi que deux canons d'une batterie de terre, ont ouvert le feu sur les postes fortifiés hovas situés autour de Tamatave. Le bombardement a causé des pertes sérieuses à l'ennemi.

Vers onze heures du matin seulement, les Hovas ont riposté, mais leur tir a été très défectueux ; leurs projectiles n'arrivaient pas jusqu'à nous. Le feu cessa bientôt.

L'état sanitaire est assez satisfaisant.

Le *Primauguet* est parti le 29 décembre pour aller occuper Majunga.

Départ d'un paquebot

Marseille, 11 janvier. — Le paquebot *Amazone*, courrier de Madagascar, la Réunion et Maurice, quittera Marseille demain avec 400 passagers dont 300 sous-officiers et soldats de l'infanterie de marine qui vont à Madagascar ainsi que les capitaines Montgnault et Ronsier, quatre lieutenant, deux enseignes, les médecins Chabaneix et Rousselin, M. Barrat, inspecteur des travaux publics à Tamatave, neuf canonniers et neuf quartiers-maîtres et marins.

M. Guicheur, président du Conseil d'administration du canal de Suez, prendra aussi passage sur le paquebot dont le chargement particulièrement en munitions de guerre.

LES SCANDALES

Les Jeux

Paris, 11 janvier. — A la suite de la *Libre Parole*, la *Patrie* affirme que M. Millerand serait en possession de pièces précisant les accusations portées contre M. Charles Laurent d'avoir usé de son mandat pour protéger le tenancier d'un jeu de barraque.

C'est par le *XIXe Siècle* que le député de l'extrême-gauche se serait procuré ces pièces.

Portalis, l'ex-directeur du *XIXe Siècle*, avait des raisons particulières pour s'armer contre le conseiller municipal en question, avec lequel il avait eu déjà de nombreux démêlés. Si notre mémoire est exacte, le conseiller municipal l'avait même un jour fait condamner à quelques mois de prison, qu'il ne fit jamais, entre parenthèses.

Pour toutes ces raisons, Portalis, désireux de se venger, accumulait les dossiers en attendant l'heure de s'en servir. Il les communiquait volontiers et c'est ainsi que certaines des accusations formulées par plusieurs de nos confrères contre l'ancien conseiller municipal sont aujourd'hui tombées dans le domaine public.

UN DUEL

Paris, 11 janvier. — A la suite de la publication d'un article paru dans la *Petite République* de ce matin, M. Trouillot, député du Jura, a envoyé ses témoins à M. Rouanet, signataire de cet article.

Les témoins de M. Trouillot sont MM. Chaudey et Derlan, ses collègues.

M. Rouanet a désigné M. Viviani, député, et M. Turot, rédacteur à la *Petite République*.

UN SOLDAT MORT DE FROID

Grenoble, 11 janvier. — On a trouvé aujourd'hui sur une digue du drac un soldat d'artillerie mort de froid.

Deux enfants asphyxiés

Bességes, 11 janvier. — Deux enfants du village de Peyremale ont été asphyxiés aujourd'hui par l'acide carbonique qui s'est dégagé d'un réchaud allumé pour chauffer leur chambre.

On a pu rappeler à la vie un troisième enfant.

LE JUGE DELEUIL

Marseille, 11 janvier. — M. Deleuil, juge au tribunal de Marseille a comparu aujourd'hui devant la Cour de cassation assemblée disciplinairement et jugeant à huis-clos.

La Cour a prononcé contre ce magistrat la peine de la censure avec réprimande et retenue d'un mois d'appointement.

M. le Procureur Nanau avait demandé le déplacement de ce magistrat.

Tempête de neige en Algérie

Médéah, 11 janvier. — Une tempête de neige d'une violence extrême sévit en ce moment sur toute la région. Pérenghia et l'établissement de la ferme-école des enfants assistés de la Seine à Ben-Chicao sont bloqués par les neiges qui atteignent à certains endroits jusqu'à trois mètres de hauteur.

L'établissement vient en aide aux habitants et aux indigènes aux quels il [illegible] mais un grand nombre d'entre eux ne peuvent être secourus en raison des [illegible] tués dans les ravins. La santé des élèves est excellente. L'école a des vivres pour 10 jours.

Nouvelles Étrangères

La loi contre les socialistes AU REICHSTAG

Berlin, 11 janvier. — Le Reichstag a continué cet après-midi la discussion du projet contre les menées subversives. Le ministre de l'intérieur, M. de Koller lit des extraits de discours de députés socialistes et [illegible] des socialistes allemands avec les révolutionnaires internationaux.

Le ministre ajoute : Les socialistes glorifient toutes les violences de la loi, [illegible] politiques et régicides. (Cris aux bancs des socialistes.)

M. de Koller répond incidemment au député alsacien Colbers que le régime actuel de l'Alsace-Lorraine répond aux vœux des populations (Protestations au banc des députés alsaciens-lorrains). Il conclut [illegible] le code pénal est impuissant à [illegible] dangereuses provocations. Il est donc [illegible] de voter la loi.

Les citations faites par M. de Koller, applaudies à droite, [illegible] protestations à l'extrême-gauche.

Il continue, en adjurant les partis de l'ordre de se coaliser contre les révolutionnaires.

L'argumentation du ministre est [illegible] ble et soulève les rires à gauche et au centre.

Après lui, M. Wouszlegier combat la doctrine des socialistes concernant l'idéal [illegible] qualifié d'intelligence. Il [illegible] polonais ont échappé jusqu'à présent [illegible] cialisme. Il ajoute que [illegible] pour la religion, la morale [illegible] fendre les polonais comme des [illegible] faut paroissiquement que l'on protège [illegible] tionalité et leur religion.

Après un discours de M. Liebermann, député antisémite qui soutient [illegible] plutôt réprimer les menées subversives des juifs, et les discours de M. Hodenberg, Kunert et Liegi, qui combattent le projet comme devant conduire [illegible] la suite des débats est renvoyée à demain.

Les sans travail à Londres

Londres, 11 janvier. — Une grande manifestation organisée par les « Sans Travail » aura lieu le 3 février à Trafalgar-Square. Plusieurs manifestations auront lieu [illegible] près de la Tour de Londres.

On assure que [illegible] des démonstrations aura lieu la nuit. Les Sans Travail parcourront les principales rues de la cité.

Chantage en Espagne

Deux rédacteurs d'un journal [illegible] *Telégraphista Español*, les [illegible] et Olivares employés des postes ont été arrêtés pour avoir commis différentes tentatives de chantage contre les sociétés de téléphone de Madrid et de Barcelone.

LA GUERRE entre la Chine et le Japon

UN COMBAT

Yokohama, 11 janvier. — Un télégramme officiel annonce que la division du général Notzu, de la 1re armée, s'est emparé de Kaiping le 10, dans la matinée après quatre heures de combat.

Les Chinois, poursuivis par les Japonais, se sont enfuis vers Hai-tcheng.

Les pertes respectives en tués et blessés ne sont pas connues.

L'AFFAIRE JONIAUX

L'accusation de triple assassinat devant la Cour d'assises d'Anvers

De nos envoyés spéciaux par télégraphe et par téléphone

JOURNÉE DE VENDREDI MATIN

La reprise des débats de cette retentissante affaire a, comme on le pense bien, attiré la même affluence que celle qui se pressait aux précédentes audiences.

La Cour fait son entrée à 10 h. 35 et Mme Joniaux est introduite aussitôt. Elle semble moins fatiguée, la figure est encore blême, mais le teint n'est plus terreux, les yeux ne sont plus enfoncés dans l'orbite comme ils l'étaient mercredi. Elle a retrouvé toute son assurance et toute sa décision.

Son premier mot est pour demander au président qu'il lui soit permis, le cas échéant, de consulter quelques notes.

M. le président. — Ce n'est pas absolument régulier, mais, étant donnée la complication des débats, je vous autoriserai, pourvu que, à la fin [illegible] de l'interrogatoire.

Mme Joniaux. — Je tiens à relever deux points qui n'ont pas été suffisamment éclaircis par moi dans mon interrogatoire d'avant-hier parce que j'étais très fatiguée. (Mouvement d'attention.)

UN INCIDENT

L'accusation me reproche d'avoir empoisonné Léonie et dit qu'en 1893 [illegible] [illegible]

M. le président, [illegible] 70,000 francs [illegible] de Léonie

[illegible]

M. le président. — J'ai écouté [illegible]